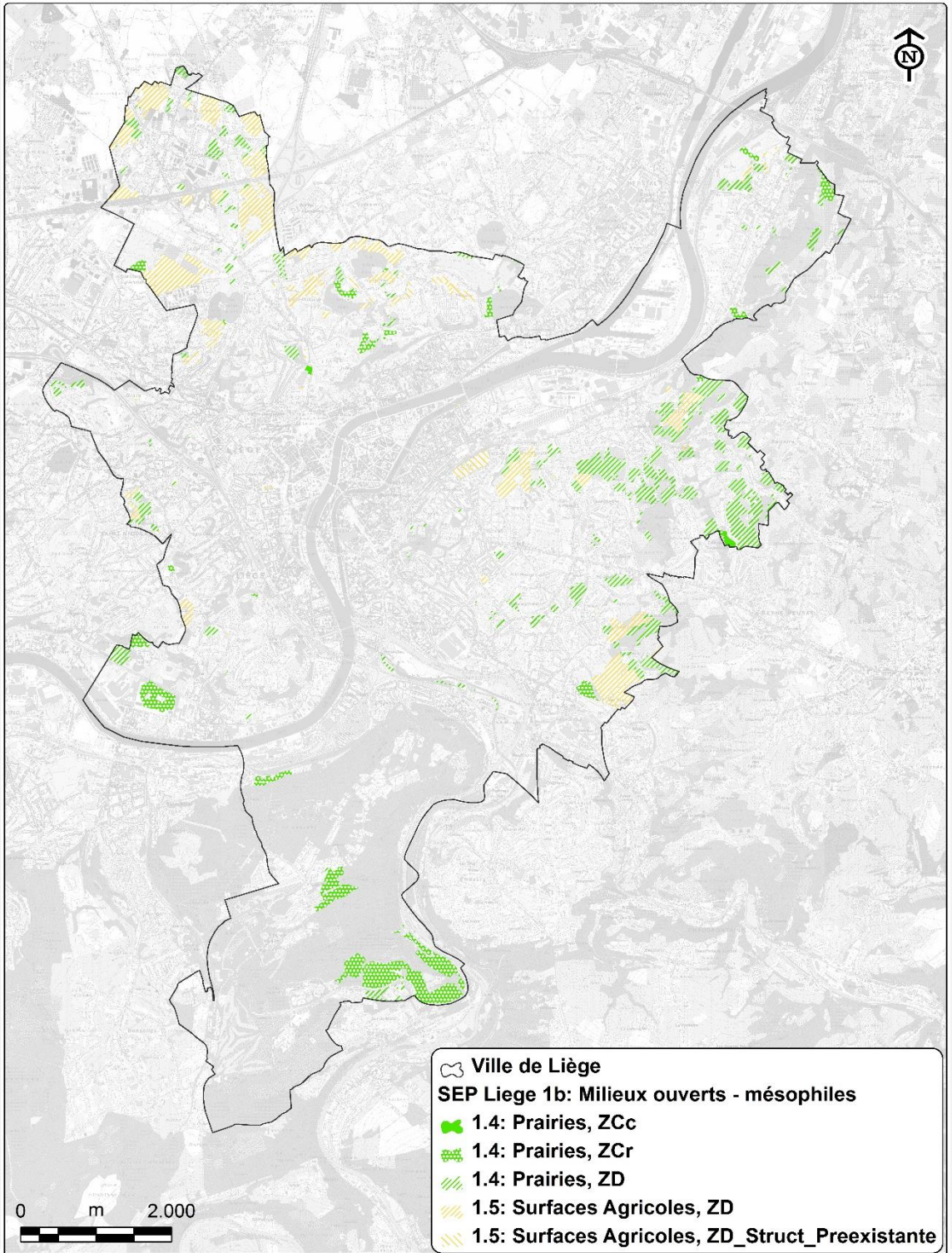




Actualisation du PCDN de Liège

Réseau thématique

« prairies et surfaces agricoles »





Actualisation du PCDN de Liège

Description biologique

Les prairies (mésophiles) sont des formations végétales dominées par les plantes herbacées. Elles se différencient des pelouses par le fait qu'elles ont une végétation plus dense et plus haute, et qu'elles se développent sur un sol généralement plus riche en éléments nutritifs (un sol mésophile étant un sol relativement fertile et bien drainé). Le rythme d'exploitation (fauchage, pâturage, engrais) y est plus ou moins intensif. Selon l'intensité de gestion, on qualifiera la prairie de maigre (pas d'engrais, gestion très extensive ; devenue rare sur le territoire wallon) ou de banale (régulièrement amendée, gestion intensive).

Les prairies maigres présentent une grande diversité, tant sur le plan floristique que faunistique. Le cortège végétal est fonction du type de sol et du type de gestion appliquée, tant actuellement qu'historiquement.

Les prairies banales, très présentes sur le territoire wallon, présentent une diversité d'espèces végétales fortement réduite (dominées par quelques graminées dont le Vulpin (*Alopecurus pratensis*), le Ray-grass (*Lolium perenne*) et la Crételle de prés (*Cynosorus cristatus*)), engendrant une faible diversité faunistique.



Le grillon des champs (*Gryllus campestris*)
(extrait de Saltabel 2015)

Le grillon des champs vit généralement en petites colonies dans des biotopes xérothermiques, tels que les pelouses arides, les bords des routes, les landes à bruyère, les coupes forestières et les champs. Quand on les dérange, ils se cachent dans un petit terrier. Dans le Brabant, Namur et la province de Liège se trouvent encore quelques populations relictuelles de l'espèce. On le retrouve encore sur le territoire de la Ville de Liège dans les zones agricoles de Chênée et Grivegnée.



PRAIRIES ET SURFACES AGRICOLES

Sites d'intérêt biologique appartenant au réseau

N°	Nom du Site	Réseau thématique associé	SGIB	Coordonnées		Superficie (ha)
				X	Y	
35	Friches: Les Haisses	1.4: Prairies		238893	145573	11.0
40	Zones urbaines: Golfs de Bernalmont et du Sart Tilman	1.4: Prairies		235248	143990	81.1
Total						1039.9

Justification de la désignation des zones

Seules deux prairies ont été classées en ZCc car elles présentent un état de conservation favorable : la prairie de Favechamps, qui est pâturée et riche en espèces caractéristiques, et une prairie en pente à Jupille, où le récent abandon permet de voir se développer un cortège floristique diversifié conduisant à une présence importante de papillons. (Demi-deuil (*Melanargia galathea*), Hespéries (*Thymelicus spp.*)).



Les prairies du domaine du Sart-Tilman présentent des expositions intéressantes et un cortège floristique caractéristique des prairies de fauche en bon état de conservation (par exemple : *Centaurea jacea*, *Heracleum sphondylium*, *Tragopogon pratensis*, ...) qui a pu se maintenir en bordure des parcelles. Elles ont été classées en ZCr avec certaines prairies de Wandre, des zones d'origine artificielle qui pourraient évoluer vers ce type de milieu (terril du Perron Ouest, plateau du teruil de Batterie ancien) et des prairies de grande taille qui pourraient évoluer vers des sites de plus grand intérêt moyennant une gestion adéquate (Haisses, prairies de la Citadelle).

Les prairies sont également toujours fort présentes sur l'est du territoire, mais leur exploitation souvent intensive (pâturage par des chevaux), conduit à un appauvrissement de leur cortège floristique. Parce qu'elles consistent toujours en des zones où la nature peut trouver sa place (bordure de parcelles, abandon temporaire, ...), ces prairies ont été classées en ZD. C'est également le cas des zones agricoles marginales du territoire qui, malgré une exploitation intensive, peuvent toujours fournir des ressources alimentaires pour la petite faune.

Les jardins potagers sont eux classés en « ZD_Struct_Preexistante » du réseau agricole. Ces terrains présentent, de par leur diversité, un potentiel important d'accueil et/ou de relais pour la biodiversité.



Actualisation du PCDN de Liège

Propositions d'actions

ZCc : objectifs de conservation

La **prairie de Favechamps**, pâturée, mérite que l'on y maintienne cette gestion extensive. La prairie de Jupille, bénéficierait d'une gestion extensive afin de maintenir la richesse spécifique qui s'y est développée suite à son abandon, sans quoi le site évoluera vers une forêt. Etant donnée la topographie, on préconisera un pâturage extensif ou une fauche annuelle avec exportation des résidus.



ZCr : objectifs de restauration

Sur les **prairies du Sart-Tilman**, la mise en place d'un plan d'action MAE (MC10; <http://www.natagriwal.be/fr/mesures-agro-environnementales/liste-des-mae/fiches/details/336>) (mesures agroenvironnementales) en concertation avec les exploitants devrait être envisagée. Ce plan d'action pourrait inclure des zones refuges ou encore la plantation de haies sur les prairies basses.



Éléments du maillage pertinents

Les zones de fauches tardives peuvent contribuer aux échanges entre les éléments des sous-réseaux de type « milieux ouverts », en maintenant des conditions plus favorables aux déplacements des espèces animales ou végétales qui y sont associées. Pour l'ensemble du réseau thématique « milieux ouverts », la gestion d'une partie ou des bordures de terrains publics et des bords de route en **fauche tardive** (avec exportation des résidus) ou via des conventions de pâturage maintiendra un intérêt aux milieux. En particulier, des parties de grands sites tels les bastions de la Citadelle, le parc de la Chartreuse, les zones herbacées de friches, pourraient être soumis à une **gestion par pâturage**. La mise en place de **zones de fauches tardives supplémentaires** pourrait être étudiée le long des voiries. Enfin, de manière générale, la **plantation d'arbustes** favorables à l'avifaune nicheuse dans des zones où cela ne pose pas de problème au maintien de l'ordre public (cimetières, terrains de la Ville, haies en alignement, ...) permettra de fournir des sites de nidification à divers passereaux.

PRAIRIES ET SURFACES AGRICOLES

ZD et ZD structures préexistantes

Au sein des zones agricoles, des **mesures agroenvironnementales** (MAE) seront proposées (l'ensemble étant expliqué par Demeter et al. 2010). Elles doivent appartenir à une des catégories suivantes (détails : <http://www.agrinature-wallonie.be/index.php?lg=fr&rub=aides-financieres&pg=aides-agriculteurs&spg=mae3-9>):

- tournières enherbées (MB5, anciennement MAE3a; http://www.centredemichamps.be/pdf/annexe1_3a.pdf)
- et/ou bandes de parcelles aménagées (anciennement MAE 9, devenue MC8 a, b, c et d; <http://www.centredemichamps.be/index.php?rub=services&pg=cellule-agrienvironnementale&spg=mae9>)

Ce type d'actions est facilité par la mise en place d'un cahier des charges spécifique pour les terrains agricoles communaux en location.

La promotion de jardins natures par la plantation d'espèces indigènes et la mise en place de zones refuges (fauche tardive, tas de bois morts, ...) et un suivi de l'initiative « Jardins nature admise » permettra de sensibiliser la population à la prise en compte de la biodiversité dans la gestion de leur terrain.



Tournière enherbée (© GRAE)



Terrain de Golf de Bernalmont

Sur les **deux terrains de golf** de la Ville, la promotion de mesures de gestion extensive des bords de parcours et de semis de mélange de type prairie fleurie avec espèces indigènes est à préconiser (à noter qu'une démarche est déjà en cours pour le terrain de golf de Bernalmont).

Dans les **jardins potagers communautaires**, en priorité pour ceux donnés en location par la ville, on préconisera des méthodes de gestion douce, en évitant l'utilisation d'engrais, d'herbicides et de pesticides à outrance. Une charte de bonnes pratiques proposée aux différents occupants de ces jardins potagers améliorera la capacité d'accueil et favorisera les auxiliaires des cultures dans les parcelles. Différents documents modèles (charte-type, méthodes de gestion et de mise en place, etc.) sont disponibles via le lien suivant :

<http://www.stadsmoestuinen.be/Outils-pratiques-pour-la-mise-en.html>.



Jardin potager

Au sein des zones de prairies, on veillera à encourager la **mise en place de haies ou de bosquets** d'espèces indigènes (CARI *non daté*, Fassotte et al. 2004, Percsy 2008) grâce à une sensibilisation des propriétaires. De plus, ces mesures créeront un rattachement de la partie Est du territoire liégeois aux paysages bocagers du pays de Herve.

Actualisation du PCDN de Liège

RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES THÉMATIQUES

Un réseau écologique est une zonation du territoire servant à identifier l'ensemble des sites qui contribuent au maintien et au développement du patrimoine naturel. Un réseau écologique est ainsi composé de zones centrales (ZC) et de zones de développement (ZD).

Les ZC sont des zones qui peuvent soutenir des populations d'espèces et se subdivisent en ZC caractéristiques (en bon état de conservation) et en ZC restaurables (présentant un état dégradé). Dans les zones centrales, la priorité devrait être mise à la conservation de la biodiversité, qui se traduit, dans un contexte urbain, en une maximisation de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion et l'aménagement des sites.

Les zones de développement présentent un intérêt biologique moindre, mais néanmoins un potentiel en termes de biodiversité, et contribuent à la connectivité entre les zones centrales.

Dans le cadre de l'actualisation du PCDN de Liège, plusieurs réseaux écologiques thématiques ont été identifiés afin de former des ensembles cohérents qui permettent de fixer les priorités en terme d'actions à mener.

Les réseaux « milieux ouverts » et « réseau hydrique » sont divisés en plusieurs sous-réseaux.

Réseau écologique thématique « milieux ouverts »

Fiche 1 : Pelouses sèches

Fiche 2 : Landes sèches

Fiche 3 : Pelouses calaminaires

Fiche 4 : Prairies et surfaces agricoles

Réseau écologique thématique « réseau hydrique »

Fiche 5 : Eaux libres

Fiche 6 : Eaux stagnantes

Autres réseaux écologiques thématiques

Fiche 7 : Milieux boisés

Fiche 8 : Milieux à caractère anthropique

Fiche 9 : Cavités souterraines

Fiche 10: Milieu urbain

Sources

CARI ASBL (PAS DE DATE RENSEIGNÉE). Guide pour la plantation de haies. Ministère de la Région wallonne. Division de la Nature et des Forêts. Brochure technique n°3. Namur, Belgique.

DEMETER S, HANCE T, LE ROI A, WALOT T, MAHY G, ROUHET S, THIRION M, MULDER C ET HANCE T (2010) Agriculture et Biodiversité. P 206. Collection Agri-Nature Hors-Série. Service Public de Wallonie – Direction générale de l'Agriculture des Ressources naturelles et de l'Environnement. Namur, Belgique.

FASSOTTE J, LIENARD C ET MARIN C (2004) Pratique de la haie nature. P10. Les Amis de la Terre. Dave, Belgique

PERCSY C (2008) Des haies pour demain. Collection « Nature et Forêt » n°1. Service public de Wallonie. P64.

SALTABEL (2015) Le Grillon des champs (*Gryllus campestris*) In Descr. des espèces.

http://www.saltabel.org/fr/soorten/Gryllidae/Gryllus_campestris. Accédé 11 janvier 2016.

Liens

<http://www.natagriwal.be/fr/mesures-agro-environnementales/liste-des-mae/fiches/details/336> consulté le 26/02/2016

<http://www.agrinature-wallonie.be/index.php?lg=fr&rub=aides-financieres&pg=aides-agriculteurs&spg=mae3-9> consulté le 26/02/2016

http://www.centredemichamps.be/pdf/annexe1_3a.pdf consulté le 26/02/2016

<http://www.centredemichamps.be/index.php?rub=services&pg=cellule-agrienvironnementale&spg=mae9> consulté le 26/02/2016

<http://www.stadsmoestuinen.be/Outils-pratiques-pour-la-mise-en.html> consulté le 26/02/2016